

PREAVIS N° 199/2019

Compte n° 9141.60.09

Relatif à une demande de crédit de **CHF 245'000.- TTC** pour le remplacement d'un collecteur du réseau eaux claires sur la route Suisse entre chemin des Huttins et chemin de la Crota à Mies.



Au Conseil intercommunal des SITSE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre du projet de requalification de la RC1 sur le tronçon Mies – Tannay, les SITSE doivent augmenter la capacité d'évacuation de deux collecteurs d'eaux claires sur la commune de Mies. Ces deux collecteurs sont identifiés comme saturés par le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE).

Il s'agit des collecteurs suivants :

- Le collecteur d'eaux claires entre le chemin des Huttins et le chemin de la Crota situé sur la route Suisse.
- Le collecteur d'eaux claires provenant du chemin de la Crota, perpendiculaire au premier collecteur et évacuant les eaux vers le lac Léman.

La capacité du collecteur appartenant à la DGMR, situé à côté du collecteur SITSE, et récupérant les eaux des grilles de la RC1 devant également être augmenté, il est prévu de ne réaliser qu'un seul collecteur. Ce collecteur unique récupérera les eaux du bassin versant de Mies et les eaux de route RC1.

2. DESCRIPTIF TECHNIQUE

Afin de résoudre les problèmes de capacité du réseau EC, les collecteurs SITSE doivent être augmentés :

- D'un diamètre DN 500 à un diamètre DN 700 pour le collecteur entre le chemin des Huttins et le chemin de la Crota sur environ 145 mètres.
- D'un diamètre DN 800 à un diamètre DN 1000 pour le collecteur d'eaux claires provenant du chemin de la Crota sur environ 25 mètres.

Le collecteur de la DGMR, situé sous la route Suisse, doit quant à lui être augmenté d'un diamètre DN 350 à un diamètre DN 500.

Après étude, il s'avère qu'un seul collecteur de diamètre DN 800 suffit pour évacuer les eaux du bassin supérieur de Mies et les eaux de la route RC1. Ainsi, un seul collecteur sera mis en place sous la route Suisse et les frais seront répartis entre les deux parties.

Il faudra distinguer deux portions de collecteurs pour ces travaux :

- **Portion A** : collecteur commun SITSE / DGMR. Ce collecteur sera en béton armé DN 800. La répartition des frais entre SITSE et DGMR est de 70/30 et a été calculée selon la surface de bassin versant corrigée par un coefficient de ruissellement.
- **Portion B** : collecteur SITSE. Ce collecteur sera en béton armé DN 1000. Les frais seront à la charge des SITSE mais nous profiterons des travaux de la route Suisse pour réduire nos frais.

A noter que les frais d'ingénieurs et direction des travaux sont répartis de manière égale entre SITSE et DGMR.

3. ASPECT FINANCIER

Le montant global des travaux pour les SITSE s'élève à **CHF 245'000.- TTC**. Le coût des travaux se décompose de la manière suivante :

	Portion A (145 m – DN 800) : Collecteur SITSE (70%) / DGMR (30%)	Portion B (23 m – DN 1000) : Collecteur SITSE (100%)
Travaux Génie Civil et appareillage	CHF 136'070.-	CHF 56'250.-
Divers et imprévus (10%)	CHF 13'600.-	CHF 5'600.-
Total	CHF 149'670.-	CHF 61'850.-
Étude et Direction Travaux (50/50)	CHF 15'000.-	
TOTAL crédit HT (arrondi)	CHF 226'500.-	
TVA 7.7 %	CHF 17710.-	
TOTAL TTC (arrondi)	CHF 245'000.-	

A noter que pour la portion commune (portion A) le prix au mètre linéaire revient à CHF 1'032 HT / ML au lieu de CHF 1'700 HT / ML si les SITSE devaient être seuls pour le projet. Ceci représente une économie de CHF 96'830.- sur l'ensemble du projet.

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti sur 30 ans.

4. CONCLUSION

En conclusion de son préavis n° 199/2019 le Comité de direction des SITSE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

VU le préavis n° 199/2019 relatif à une demande de crédit de **CHF 245'000.- TTC** pour la réfection du réseau EC entre chemin des Hutins et chemin de la Crota à Mies ;

OUI les rapports des Commissions chargées de son étude ;

ATTENDU que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Le Conseil intercommunal des SITSE décide :

- 1. d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux décrits ci-dessus ;**
- 2. de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 245'000.- TTC ;**
- 3. de l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire.**

Founex, le 07 février 2019

Au nom du Comité de direction

Le Président :

Le Secrétaire :

F. Debluè

S. Breugelmans



